

L'Europe pour les affaires ou l'Europe pour ses populations ?

L'Union européenne et l'AGCS

MIRJAM VAN REISEN

L'Union européenne (UE) s'enorgueillit de sa démocratie sociale, la valeur commune centrale qui relie les populations et les Etats Membres. Toutefois, les négociations de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) remettent en cause ce fondement même de l'UE, car elles affaiblissent davantage la capacité des Etats Membres de l'UE à décider de la politique sociale, même dans des domaines clés tels que la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement. Les négociations de l'AGCS donnent un accès sans précédent aux affaires, au détriment du contrôle et de la prise de décision démocratiques par des représentants élus. L'AGCS menace le tissu même de l'UE, tant dans sa dimension sociale que dans son caractère démocratique. Il n'est donc pas surprenant que des pressions croissantes soient exercées par les mouvements sociaux, notamment les syndicats, pour mettre un terme aux négociations actuelles.

Services commerciaux : un secteur crucial pour l'Union européenne

Pour l'Europe, l'industrie des services est d'une importance cruciale. L'UE est le premier exportateur mondial de services commerciaux, comptant pour 26% des transactions totales globales dans le domaine des services et pour plus de 40% en termes de balance des paiements. L'UE est également le premier importateur mondial de services commerciaux. Le secteur des services représente 69% du total des emplois dans l'UE et compte pour plus de 70% du produit total.¹ L'UE avait une part constante de 24% du volume commercial mondial dans le commerce des services, de 1995 à 2000² :

TABLEAU 1

Volume du commerce mondial en milliards de dollars US		
	1995	2000
UE	332,56	583,25
USA	252,71	518,56
Japon	143,54	201,15
Reste du monde	668,16	1.146,28
Total mondial	1.396,97	2.449,24
UE en % du total	24	24

La Commission européenne – le bras exécutif de l'UE – accorde une grande priorité aux négociations de l'AGCS et est également tout à fait claire sur la nature de cet Accord. Sur son site web d'information, la Commission présente les négociations

¹ European Services Forum, Pack d'information, 13 novembre 2002.

² *European Commission and WTO members' requests to the EC and its Member states for improved market access for services*, document de consultation, non daté, <http://europa.eu.int/comm/trade/services/imas.pdf>

comme suit : « L'AGCS n'est pas simplement quelque chose qui existe entre des gouvernements. C'est avant tout un instrument au profit des affaires. La Commission est soucieuse d'aider les entreprises à promouvoir et à développer la libéralisation aux fins de l'AGCS. Mais elle a également besoin de l'implication active des entreprises, afin que la politique de l'UE corresponde aux intérêts réels en matière d'exportation et de croissance économique de nos industries des services ».³

Si la Commission continue de soutenir que l'Accord sur l'AGCS a pour but de mettre en place des règles multilatérales en vue d'assurer un traitement égal dans les services et qu'il mènera des avantages économiques potentiels pour les pays en développement, il est clair que la dynamique qui impulse l'AGCS, c'est le désir de conquérir le marché global lucratif des services.

Il y a plusieurs problèmes graves résultant de la manière dont les négociations ont été menées jusqu'ici :

- ? *L'accès préférentiel pour les entreprises* pour fixer le rythme, les priorités et les stratégies de la négociation, associé au manque d'accès des organisations publiques et de la société civile pour faire entendre et faire prendre en compte leurs préoccupations ;
- ? L'absence de définition des conditions qui garantiraient que la privatisation se fera *dans l'intérêt public*, non seulement dans les pays en développement, mais aussi en Europe ;
- ? *L'incompatibilité* entre les objectifs des négociations de l'AGCS et les objectifs de développement énoncés dans le traité de l'UE ;
- ? *Les contreparties* possibles pour les demandes de privatisation faites par l'UE à l'étranger.

L'accès préférentiel en faveur des entreprises

Le monde des affaires a pratiquement été le seul à être invité à apporter sa contribution aux négociations de l'AGCS. Dans un échange avec des organisations de la société civile, le Commissaire Pascal Lamy a été très clair sur l'origine de la majeure partie des contributions – même si cela a été occulté par un commentaire peu flatteur sur les ONG : « Il faut noter que si l'industrie, et cela n'est pas surprenant, fournit activement une contribution, peu d'apports significatifs ont été reçus des ONG. »⁴

Il est également clair que l'UE va jusqu'à signifier publiquement qu'elle vise à orienter les négociations vers les priorités des entreprises. : « *Une implication active de l'industrie des services dans les négociations est cruciale pour orienter les objectifs de négociations de l'UE vers les priorités des entreprises.* »⁵

La large implication de l'industrie dans les négociations va de pair avec le fait que les négociations sont menées dans le plus grand secret, ce qui rend le processus de prise de décision totalement non transparent ; en raison des procédures inutilement accélérées, des délais imaginaires et des règles strictes de confidentialité, il ne restait plus aux parlements nationaux, au Parlement européen et

³ Commission européenne, *Opening World Markets for Services*, <http://gats-info.eu.int/gats-info/g2000.pl?news=bbo>, cité en partie dans Erik Wesselius, *Behind GATS 2000 : Corporate Power at work*, The World Trade Organisation Series N°4, TNI 2002/6, mai 2002.

⁴ Réponse du Commissaire Lamy à la lettre ouverte des ONG concernant les négociations sur les services, juillet 2002.

⁵ Commission européenne, *Opening World Markets for Services*, *op. cit.*

au Comité 133 des Etats-Membres qu'à approuver sans discussion les tactiques de négociation de la Commission, sans être pleinement informés. La Commission a justifié ceci pour des raisons stratégiques ayant trait à la complexité des négociations, en évoquant « le jeu des cent quarante et plus à Genève » et la « manière traditionnelle de procéder. »⁶

Au Royaume-Uni, le président de la Barclays Bank, président de l'Association des banquiers britanniques, Andrew Buxton, a mis sur pied une structure pour garantir une implication maximale du secteur privé dans la négociation de l'AGCS. Sur la base du modèle de Buxton, un Comité de la libéralisation du commerce des services - *Liberalisation of Trade in Services (LOTIS)* – et un Groupe de haut niveau ont été mis sur pied en 1996, pour garantir la contribution maximale du commerce dans les négociations. Ils ont atteint leurs objectifs. L'Observatoire européen des entreprises (*Corporate Europe Observatory – CEO*) rendu publics les procès-verbaux (couvrant les réunions de 2000 et 2001) révélant l'accès privilégié du secteur des entreprises à des informations clés sur les négociations et au processus de prise de décision sur l'AGCS, au Royaume-Uni. Selon le chercheur Erik Wisselius, la distinction entre le public et le privé est devenue totalement floue, au Royaume-Uni. I observe : « *Les structures de LOTIS fournissent un cadre privé au sein duquel le gouvernement et les entreprises débattent de stratégies pour les négociations en cours à l'OMC sur la libéralisation du commerce des services. Ceci assure à l'industrie des services financiers au Royaume-Uni un contrôle injustifié sur de larges pans de l'agenda de la politique commerciale du Royaume-Uni.* »⁷

Les entreprises bénéficient d'un accès aux négociations qui est refusé aux Organisations non gouvernementales (ONG), aux Membres du Parlement britannique et au grand public. Les procès-verbaux contiennent une déclaration d'un fonctionnaire estimant que « *les arguments en faveur de la libéralisation des services étaient « faibles quand les ONG ont demandé où se trouvaient les avantages économiques de la libéralisation.* »⁸ Les procès verbaux notent également la prise en considération, par des négociateurs, du fait que la santé, l'éducation, l'eau et l'énergie ont retenu l'attention des ONG car ce sont des services de base que les populations « *ont le droit de recevoir de leurs gouvernements.* »⁹

Les nouvelles ONG d'affaires européennes

En 1996, Buxton et un de ses collègues ont mis sur pied le FLG (Financial Leader's Group), constitué de 40 Observatoires des entreprises (CEO) essentiellement d'Europe et des Etats-Unis. Le groupe a été établi dans le but d'insuffler une nouvelle vie aux négociations de l'OMC sur les services. Le Commissaire Leon Brittan (Royaume-Uni), antérieurement en charge des négociations au nom de la Commission, a reconnu « l'utilité » de la contribution apportée aux négociations par le secteur des services et a invité Buxton à mettre en place une structure similaire au niveau européen: le Forum européen des services (*European Service Forum* –

⁶ Réponse du Commissaire Lamy aux lettres ouvertes des ONG concernant les négociations sur les services, juillet 2002.

⁷ Erik Wisselius, *Liberalisation of Trade in Services: Corporate Power at Work*, <http://www.gatswatch.org/LOTIS/LOTIS.html#note06> Procès-verbal de la réunion du Comité LOTIS, 22 février 2001.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

ESF).¹⁰ L'ESF a été lancé en 1999 lors d'une réunion abritée par la Commission européenne. Cette structure compte, à ce jour, 42 grandes entreprises de services européennes représentées par leurs CEO. Les services comprennent la construction et les services d'ingénierie qui y sont liés, les services de distribution (notamment alimentation et eau), les services de l'énergie, les services financiers, les services juridiques et d'autres services professionnels, les télécommunications, les services de distribution postale et de livraison exprès, le tourisme et autres. L'objectif de l'ESF est de défendre les intérêts commerciaux lucratifs de l'industrie européenne des services à l'étranger.

Même si l'ESF ne représente pas l'intérêt public, il a participé en tant qu'ONG agréée à la Conférence ministérielle de Seattle, en décembre 1999, et à celle de Doha en 2001 et a en outre été un membre officiel de la délégation de l'UE lors de ces deux conférences.¹¹

Après avoir pris sa retraite et quitté la Commission européenne, Sir Leon Brittan est devenu président du Groupe de haut niveau LOTIS.¹²

La force de l'eau européenne

Vivendi est l'un des membres de l'ESF. Il s'agit d'une compagnie fondée sur la Compagnie générale française des eaux, concessionnaire initial de la distribution publique d'eau en France.

L'eau est un des grands domaines de l'industrie des services publics. Le marché mondial de l'eau est estimé à plus de 400 milliards de dollars US, d'après certains analystes. Selon la Banque mondiale, les marchés mondiaux de l'eau s'élèvent à 800 milliards de dollars US, ce qui les rend comparables en échelle aux marchés des carburants fossiles. Les compagnies des eaux voient l'AGCS comme un vecteur pour ouvrir ces marchés de l'eau.¹³ L'eau semble également être, pour l'Europe, une question clé dans les négociations de l'AGCS, avec des compagnies des eaux européennes dynamiques et en pleine expansion qui considèrent l'eau comme un immense marché potentiel.

Le premier fournisseur mondial d'eau privatisée et externalisée est Vivendi Eaux, qui a son siège à Paris et des opérations à travers le monde, fait partie de Vivendi Environnement, qui a enregistré une hausse de recettes de 21,3 milliards de dollars US en 1999 à 29,3 milliards de dollars en 2001. L'eau compte pour près de la moitié des recettes et les municipalités comptent pour 74% des recettes de l'eau.

En 1999, Vivendi a acquis US Filter, la plus grande compagnie des eaux d'Amérique du nord et est à présent le leader sur le marché américain. A travers US Filter, Vivendi s'est assuré un accès important au marché (public) américain lucratif de l'eau qui, selon les estimations de l'Agence américaine de protection de l'environnement, aura besoin de l'injection de 151 milliards de dollars US de financements publics au cours des 20 prochaines années pour préserver la sécurité et la qualité des infrastructures américaines de distribution d'eau.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ European Services Forum, Pack d'information, 13 novembre 2002.

¹² Erik Wisselius, *op.cit.*, citations tirées du premier discours de Brittan en tant que président du Groupe LOTIS : « Quand j'étais Commissaire de l'UE, en charge des négociations commerciales, j'ai invité les dirigeants d'entreprises à s'impliquer davantage. Maintenant que je suis moi-même dans le secteur privé, je suis très heureux d'assurer la présidence du Groupe LOTIS. » In Lord Brittan of Spennithorne, « Liberalising world trade : why business must make its voice heard », *IFSL World*, Edition 1, printemps 2001 : <http://www.ifsl.org.uk/about/benefits.cfm>.

¹³ Bertram Zagema, *Milieu Defensie*, <http://www.gatswatch.org/GATSandDemocracy/water.html>

Vivendi a actuellement plusieurs fondations caritatives, dont la Fondation Force de l'eau, qui entreprend des programmes de développement et des programmes d'urgence et de réhabilitation pour remettre en place des structures de distribution d'eau dans des zones frappées par des catastrophes humanitaires ou dues à des actions humaines, comme en Chine, en Albanie, au Kosovo, en Turquie, au Salvador et en Inde. La Fondation Force de l'eau a une équipe de cent volontaires. Vivendi Eaux travaille actuellement dans plus de 100 pays et dans des pays en développement souvent à travers des programmes de distribution d'eau financés par la Banque mondiale, par exemple au Niger et au Burkina Faso.

Sur son site web, la Commission européenne ne fait qu'une brève mention de son intention de promouvoir l'accès global de Vivendi et d'autres aux services publics et commerciaux de distribution d'eau : *« Un autre domaine qui mériterait une attention accrue dans de futures négociations est celui de la distribution de l'eau, qui entre dans la rubrique des services de distribution. Une libéralisation accrue de ce secteur offrirait de nouvelles opportunités d'affaires aux entreprises européennes, comme le montrent l'expansion et les acquisitions à l'étranger par un certain nombre de compagnies des eaux européennes. »*

A plusieurs occasions, le président français Jacques Chirac a été encore plus clair dans la promotion des intérêts des compagnies des eaux européennes, particulièrement en faisant référence aux Objectifs de développement du Millénaire. Le président Chirac a estimé à 404,3 millions de dollars par an le coût des infrastructures de base pour l'eau, l'énergie et les transports pour les pays en développement. Durant une table ronde sur le financement du développement dans les pays pauvres, le président Chirac a fait état du fait que les pays en développement devaient investir dans des secteurs de développement durable clés tels que l'éducation, la santé, l'eau et l'énergie. Il notait : *« Là encore, la priorité, ce sont les secteurs de l'énergie et de l'eau... La France a mis en place des méthodes originales dans le domaine de l'eau. »*¹⁴

Au cours de la même Table ronde, le premier ministre Blair du Royaume-Uni a fait des références claires et directes au désir de privatiser des services publics liés à l'environnement, notamment l'eau : *« Notre projet est de générer le financement pour le développement par le secteur industriel privé et les services publics qui mettront en place le développement durable dans les pays les plus pauvres du monde. Nous cherchons à associer à l'investissement privé le pouvoir de mobiliser les Etats, tout ceci dans le respect de l'environnement. »*¹⁵

Mais Bertram Zagema doute de la réussite de la privatisation de l'eau au Royaume-Uni : *« En 1989, une majeure partie de l'eau ayant été privatisée en Grande-Bretagne, les plans de gestion des actifs et les niveaux de prix maximum ont été convenus entre les compagnies et l'Organe de régulation. Toutefois, la plupart des compagnies ont fait des dépenses insuffisantes en matière d'investissements et se sont servi des bénéfices en hausse pour payer les actionnaires et la direction. Dans le même temps, les infrastructures se détériorent, les fuites ne sont pas réparées et les égouts débordent. Entre 1989 et 1997, les compagnies impliquées ont été attaquées en justice 128 fois, avec succès. Entre autres choses, elles ont été accusées de n'avoir pas été en mesure de respecter les cibles en matière de fuites,*

¹⁴ Jacques Chirac lors de la Table ronde sur le financement du développement dans les pays pauvres, durant le Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 2 septembre 2002.

¹⁵ Jacques Chirac et Tony Blair dans un communiqué de presse conjoint lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, Afrique du Sud, 2 septembre 2002.

ainsi que de pollution de l'eau et de décharge illégale d'eaux usées. Toutefois, les pénalités n'ont pas été très sévères. Northumbrian, une filiale de Suez, a reçu une amende de moins de 10.000 livres [environ 15.700 dollars US] pour avoir fourni de l'eau contaminée à 15.000 consommateurs, en 1997. »¹⁶

Vivendi a été incriminé à Buenos Aires avec essentiellement les mêmes résultats : « En 1999, l'Organe de régulation a conclu que 'les principaux buts fixés lors de la privatisation n'ont pas été atteints en termes de hausse des normes de qualité de l'eau ou d'extension du système.' L'Organe de régulation dispose toutefois de peu de pouvoir pour demander des comptes aux compagnies. »¹⁷

Que ce soit à Paris, ou dans les programmes lancés par la Banque mondiale pour la fourniture d'eau dans des villes telles que Cochabamba, en Bolivie, ou Accra, au Ghana, la privatisation a entraîné des hausses de prix de 200% ou plus, qui frappent particulièrement les personnes vivant dans la pauvreté. L'idée que des entreprises à but lucratif peuvent fournir une eau potable salubre aux pauvres ne peut être étayée par les faits : « toutefois, si les consommateurs se trouvent confrontés à des factures (considérablement) plus élevées à la suite de la privatisation de l'eau, les cadres des compagnies des eaux ont enregistré des hausses de salaires à des degrés similaires. La privatisation de la gestion de l'eau modifie également la logique du système. Les buts publics de la gestion durable de l'eau et de la distribution universelle sont remplacés par l'orientation des entreprises privées vers le profit. »¹⁸

Le syndicat allemand des services conclut également que les bénéfices qui doivent être générés pour les actionnaires rehaussent les prix et entraînent des économies exagérées dans l'entretien général. Il est également manifeste que le secteur public continue de payer pour la protection de l'eau potable, alors que les entreprises privées accroissent leurs bénéfices.¹⁹

En 2000, Vivendi a été coté en Bourse de Paris, puis à New York. Dans le même temps, Vivendi s'est élargi bien au-delà de l'eau et est à présent propriétaire des chaînes de télévision commerciales payantes majeures à travers l'Europe,²⁰ de Studios Universal aux Etats-Unis et de maisons d'édition, notamment dans les domaines de l'éducation, les télécommunications et la musique.

Les compagnies des eaux européennes ont reçu et souvent, continuent de recevoir un soutien étatique considérable qui permet leur expansion. L'idée que les négociations de l'Accord sur le commerce des services (AGCS) visent à créer des « règles du jeu égales » pour tous les acteurs doit être sérieusement remise en cause, de même que l'objectif énoncé selon lequel la privatisation de la distribution d'eau contribue au développement social durable.

Incompatibilité de l'AGCS et du développement ; des emplois, des emplies, des emplois, pour qui ?

L'importance cruciale que revêt l'AGCS pour l'UE est perçue dans la préservation et la création d'emplois, comme le répète continuellement le commissaire Lamy. Les ONG sont toutefois préoccupé de voir que ceci se fera au détriment des emplois et des modes d'existence durables dans les pays en développement.

¹⁶ Bertram Zagema, *Milieu Defense, op. cit.*

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Voir la contribution allemande à cette édition du Rapport de Contrôle citoyen.

²⁰ En France, Espagne, Italie, Pologne, Scandinavie, Belgique et Pays-Bas.

Le Traité de l'Union européenne contient une disposition selon laquelle les politiques européenne ayant un impact sur les pays en développement doivent prendre en compte les objectifs des politiques de développement. Les demandes de libéralisation des services adressées par la CE aux pays en développement se concentrent essentiellement sur trois conditions :

- ? Que les pays en développement renoncent à leur droit d'exiger des investisseurs étrangers qu'ils emploient du personnel local au niveau managérial ;
- ? Qu'ils abandonnent leur droit d'exiger des entreprises étrangères qu'elles constituent des joint ventures avec des entreprises locales ;
- ? Qu'ils renoncent à leur droit de restreindre l'acquisition de biens fonciers dans le pays par les investisseurs étrangers.

En renonçant à ces droits, les pays en développement renoncent aux conditions nécessaires pour que l'investissement étranger direct (IED) contribue au développement durable de leurs pays. Le groupe irlandais Comhlámh qui a effectué une recherche dans ce domaine conclut : « *La plupart des pays en développement ont passé les deux dernières décennies, sous la direction du FMI et de la Banque mondiale, à appliquer 'l'ajustement structurel', dans l'espoir de devenir attractifs pour les investisseurs étrangers et de bénéficier du potentiel de développement listé plus haut. A présent que de nombreux processus d'ajustement structurels sont bien avancés, l'UE cherche dans les négociations de l'AGCS à supprimer les éléments mêmes à travers lesquels l'IED pourrait apporter une contribution positive au processus de développement d'un pays.* »²¹

En reconnaissant que l'AGCS est une enceinte de marchandage, la question cruciale à poser est de savoir ce que les pays en développement reçoivent, éventuellement, en échange des concessions qui leur sont demandées. Dans une déclaration au Conseil de l'AGCS, émanant de Cuba, de la République dominicaine, du Kenya, du Pakistan, du Sénégal et de la Zambie, un groupe de pays en développement a fait part de sa préoccupation en ce qui concerne l'absence de réciprocité dans le processus des négociations de l'AGCS : « *Les pays en développement ont pris ce qui représentait pour eux des engagements substantiels au titre de l'AGCS en ce qui concerne de nombreuses industries des services, mais n'ont pas reçu de concessions d'une valeur économique significative, notamment au titre du mode de fourniture pour le mouvement des personnes physiques [un des quatre modes de fourniture de services définis dans l'AGCS]. Ce déséquilibre a été accentué par les engagements majeurs que certains pays en développement ont pris de manière autonome, notamment au titre des programmes d'ajustement structurels ... sans recevoir d'avantages réciproques.* »²²

Le Groupe du parti socialiste au Parlement européen a reconnu ce problème de hausse des pressions en vue de la libéralisation. Dans une lettre à Pascal Lamy, le député européen van den Berg a écrit, au nom d ses collègues du groupe : « *Vous faites une remarque forte sur les leçons de l'AGCS à propos de notre crainte d'une hausse des pressions sur les engagements, mais le test décisif, ce sera la conduite et le résultat des négociations de l'AGCS post-Doha, où les demandes de l'UE, entre*

²¹ GATS Negotiations and the Right of Host Countries to Impose Performance Requirements, Document de synthèse de Comhlámh, novembre 2002, p. 3.

²² Ibid.

autres, ont dans certains cas systématiquement ciblé les exclusions et les qualifications listées par nos partenaires commerciaux. »²³

Le Groupe socialiste au Parlement européen met l'accent sur le besoin de l'assurance sans équivoque que la proposition de l'UE laisserait intact, pour les pays, le droit d'imposer des limites à l'appropriation étrangère, notamment les obligations en matière de joint ventures, pour des investissements établis comme pour de nouveaux investissements. Dans une lettre antérieure, le commissaire Lamy s'était en effet engagé sur une telle position.²⁴

L'incapacité de l'UE à libéraliser et à réformer sa politique agricole commune (PAC), un des domaines potentiels majeurs qui pourrait profiter aux pays en développement, et où se trouve la majeure partie de sa capacité d'emploi et de production de revenu, est notable à cet égard. Il semble donc que nombre des concessions sont obtenues par le bâton et non par la carotte, avec la menace de retirer l'aide et les prêts comme un des instruments de la conditionnalité macroéconomique.

Le prix de contrepartie pour l'Europe ?

La fourniture d'eau dans le contexte des services environnementaux, tels que le traitement des déchets, est un domaine important des demandes de libéralisation de l'UE adressées aux Etats-Unis.²⁵ La question importante est de savoir ce que l'UE a à donner en retour pour bénéficier d'un plus grand accès au marché américain.

L'UE a pris des engagements spécifiques pour libéraliser l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement supérieur et l'enseignement pour adultes. Jusqu'ici, elle a reçu des demandes de privatisation de certains établissements d'enseignement supérieur, ce qui pourrait être considéré comme une première étape vers la privatisation de l'ensemble du secteur de l'éducation.

Quant à la santé, la CE lié les services hospitaliers et les services sociaux à l'AGCS. Jusqu'ici, seul un nombre limité de demandes concernent les services sanitaires et les services sociaux et ces demandes viennent, selon les informations fournies par la Commission, essentiellement des pays en développement.

Pressions croissantes

Le Traité européen de Nice, qui a pour but de définir la compétence et les modes de travail de l'UE après l'inclusion de l'Europe de l'est en 2004, a également suscité l'opposition pour des raisons liées à l'AGCS. Au cours du référendum irlandais sur le Traité de Nice, il avait été soutenu que le Traité réduirait le contrôle des Etats Membres sur des domaines de l'AGCS, notamment les services sociaux. Cette baisse du contrôle au niveau national ne serait pas associée à une obligation accrue de rendre compte au parlement européen. En conséquence, le Traité limitera sévèrement le droit des représentants élus de réglementer des services publics vitaux (défini aux termes de l'article 133 des Traités de l'UE). On s'attend donc à ce

²³ *Ibid.*

²⁴ Pascal Lamy à Max van den Berg, député européen, vice-président du Groupe PES, Bruxelles, 7 octobre 2002. Lamy écrit dans sa lettre : « Traitement national et possibilité des joint-ventures : en laissant de côté la question de savoir si l'imposition de restrictions à l'appropriation étrangère a l'effet favorable au développement que certains pourraient lui attribuer, j'aimerais clarifier le fait que nos propositions laisseraient intact aux pays le droit d'imposer de telles restrictions. Ceci s'applique à la fois aux investisseurs étrangers établis et aux nouveaux investissements.

²⁵ <http://www.gatswatch.org/docs/EU%20requests/042-02.pdf>

qu'il mène à un « déficit démocratique » accru sur les questions qui sont au cœur même de la social démocratie européenne.²⁶ Le peuple irlandais a néanmoins voté pour approuver le Traité de Nice, levant ainsi un des derniers obstacles à son application.

En conclusion, il est utile d'observer que les pressions exercées par les mouvements sociaux et les syndicats européens sont en train d'avoir des effets et qu'elles ont peut-être abouti au processus de consultation et de publication de résumés en ce qui concerne les demandes présentées à l'UE.

Ceci est également perçu dans le renforcement du positionnement du Groupe socialiste du parlement européen, qui déclare dans une lettre au commissaire Lamy : « *Sur le plan politique, les enjeux ne pourraient guère être plus élevés. Dans ce contexte, il est difficile – peut-être impossible – de défendre sur le plan politique une proposition visant une nouvelle démarche dans la gouvernance globale, qui crée essentiellement de nouveaux droits pour les investisseurs multinationaux, et sans droit correspondant pour les employés, les communautés hôtes, etc. ... Beaucoup d'entre nous estiment que, dans le contexte actuel, de telles règles ne peuvent être acceptables que dans le cadre d'un train de mesures qui confère de nouvelles obligations tout aussi substantielles aux investisseurs transfrontières. Il est, bien sûr, difficile de voir comment ceci peut être réalisé de manière multilatérale alors que l'administration américaine actuelle est au pouvoir. Ceci m'amène à me demander s'il y a un espace pour une initiative européenne ou une « coalition des hommes de bonne volonté » - en gardant à l'esprit la position dominante de l'UE dans l'investissement transfrontières et le nombre d'investisseurs importants ayant leur siège dans l'Union.* »²⁷

Si de telles mesures ont peu de chances d'être réalisées, le Groupe socialiste adresse, en conclusion, l'avertissement suivant à Pascal Lamy : « *Ceci me renvoie à un autre avis exprimé par plusieurs Membres du Groupe : que ce n'était peut-être pas le bon moment pour des négociations sur l'investissement – ou du moins qu'elles ne méritent pas le degré de priorité que l'UE leur accorde actuellement.* »²⁸

Le point de savoir dans quelle mesure le parlement européen et les parlements nationaux pourront influencer ou modifier les négociation, ou y mettre un terme, sera peut-être un test décisif du caractère démocratique de l'UE.

Eurostep (European Solidarity Towards Equal Participation of People) est une coalition de 20 organisations de développement européennes basée à Bruxelles. Ses Membres sont 11.11.11, ActionAid, ActionAid-Irlande, Concern, Deutsche Welt Hunger Hilfe, Forum Syd, Fundación Intermón Oxfam, Helinas, Hivos, IBIS, KEPa, Manitesse, Mellefolkelight Samvirke, Movimondo, Novib, OIKOS, Oxfam-GB, Swiss Coalition of Development Organisations, Terre des Hommes-Allemagne.

EUROSTEP
<admin@eurostep.org>

²⁶ Eamon Crudden dans *Irish Times*, 17 octobre 2002 : "EU could force privatisation of services – Democratic control over whether a member-state or the EU decides to privatise public services must be maintained."

²⁷ En date du 22 novembre 2002, Bruxelles.

²⁸ *Ibid.*